

ENTRETIEN  
AVEC  
**MÉLANIE DULONG**  
**DE ROSNAY**,  
RESPONSABLE  
JURIDIQUE  
POUR **CREATIVE  
COMMONS**  
**FRANCE, PARIS,  
FRANCE**

[https://www.google.fr/  
search?q=M%C3%A9lanie+Dulong+de+Rosnay&oq=M%C3%A9lanie+Dulong+de+Rosnay&aqs=chrome..69157j0..414j0j7&sourceid=chrome&es\\_sm=91&ie=UTF-8](https://www.google.fr/search?q=M%C3%A9lanie+Dulong+de+Rosnay&oq=M%C3%A9lanie+Dulong+de+Rosnay&aqs=chrome..69157j0..414j0j7&sourceid=chrome&es_sm=91&ie=UTF-8)

[http://cdn.  
shopify.com/s/  
files/1/0205/  
6362/products/  
sticker-green  
bg-500\\_1024  
x1024.jp  
g?1362511000](http://cdn.shopify.com/s/files/1/0205/6362/products/sticker-green_bg-500_1024x1024.jpg?1362511000)



**Mélanie Dulong de Rosnay est chercheuse au CNRS à l'Institut des Sciences de la Communication depuis 2010 et responsable juridique bénévole pour Creative Commons France depuis 2003.**  
Elle parle de la notion de culture libre dans le cadre juridique des licences Creative Commons, créées il y a une dizaine d'années, d'abord aux États-Unis puis dans plusieurs pays dont la France pour étendre les usages permis par le droit d'auteur. Ces licences permettent aux auteurs d'autoriser le partage, l'utilisation, le remix et la redistribution d'œuvres musicales, visuelles, artistiques et littéraires dans un cadre légal.

I.C.D.  
A.B.

Pouvez-vous décrire en quelques mots l'activité principale de Creative Commons ?

**Creative Commons en tant qu'institution a pour tâche de développer des outils pour faciliter le partage des œuvres qui sont couvertes par le droit d'auteur. Cela se traduit par des licences, puis une infrastructure technique**

Mélanie  
Dulong  
de Rosnay

avec des métadonnées, pour diffuser ces œuvres sur Internet en indiquant avec quel degré de liberté on souhaite les partager avec le public. Cela s'applique beaucoup plus facilement en ligne, parce qu'il y a l'interface de choix de licence, mais cela peut aussi s'appliquer hors-ligne en recopiant la phrase type qui est fournie avec les licences.

I.C.D.  
A.B.

### Comment définiriez-vous personnellement la notion de « culture libre » ?

Mélanie  
Dulong  
de Rosnay

**La notion de culture libre, c'est le partage autorisé et le remix autorisé; alors que la notion de l'Internet libre c'est beaucoup plus large car elle va englober toutes les questions liées à la protection de la vie privée et à la neutralité de l'Internet. Le droit d'auteur n'en est qu'une toute petite partie. Les logiciels open source entrent dans les deux catégories, car en tant qu'œuvre ils font partie de la culture, et on peut s'en servir en tant qu'outils de création. Mais aussi les logiciels libres participent à l'infrastructure d'un Internet Libre, avec par exemple Mozilla, tous les outils libres qui permettent un meilleur contrôle par les utilisateurs. Les licences CC sont faites pour les gens qui vont créer**

leurs propres œuvres et qui vont les diffuser. Si ce n'est pas vous qui avez créé votre œuvre, vous n'êtes pas sûr de disposer vraiment de tous les droits. C'est davantage un outil pour les gens qui créent eux-mêmes, même s'il y a des institutions aussi qui diffusent leurs données avec nos licences.

I.C.D.  
A.B.

### À quel besoin Creative Commons répond-il à l'origine ou répond-il aujourd'hui ?

<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>  
shopify.com/s/1362510205\_6362/products/sociale-green-bg-500\_1024x1024.jpg?v=1362511000

Mélanie  
Dulong  
de Rosnay

**Les licences CC répondent au besoin de simplifier le droit d'auteur, et de ne pas l'appliquer intégralement dans ses dimensions répressives.**

C'est un besoin de transformer le droit d'interdire plutôt en possibilité d'autoriser le partage.

I.C.D.  
A.B.

### Ce projet pour vous est-il parti d'une contestation des pratiques existantes de production d'objets ou de savoirs ?

Mélanie  
Dulong  
de Rosnay

**Le projet historiquement est parti d'une contestation de l'extension de la durée du copyright, aux**

États-Unis, lorsqu'il y a eu une extension de vingt ans, CC allait permettre à ceux qui ne veulent pas exercer l'intégralité de leurs droits, d'avoir un outil simple pour pouvoir le faire.

[http://cd.shopify.com/s/141/005/6362/products/sticker-green/bg-500\\_1024x1024.jpg?g?v=1362511000](http://cd.shopify.com/s/141/005/6362/products/sticker-green/bg-500_1024x1024.jpg?g?v=1362511000)

I.C.D.  
A.B.

Pensez-vous que Creative Commons relève davantage de l'accès facilité aux outils ou de la créativité ?

[http://cd.shopify.com/s/141/005/6362/products/sticker-green/bg-500\\_1024x1024.jpg?g?v=1362511000](http://cd.shopify.com/s/141/005/6362/products/sticker-green/bg-500_1024x1024.jpg?g?v=1362511000)

Mélanie  
Dulong  
de Rosnay

Il est plus facile aujourd'hui de produire et de diffuser, mais je ne sais pas si cela brouille les différences entre créer et fabriquer... On a juste besoin d'être un peu créatif. Il n'y a pas besoin d'être propriétaire de moyens de production au sens «capitaliste». C'est beaucoup moins cher. Avec un petit enregistreur son par exemple, c'est bon, vous pouvez et produire et diffuser votre interview.

I.C.D.  
A.B.

Quelle définition donneriez-vous, en dehors des aspects légaux, de la notion d'auteur ?

Mélanie  
Dulong  
de Rosnay

Creative Commons est vraiment attaché à la notion d'auteur parce que c'est l'auteur qui est tout puissant. L'auteur est vraiment remis au centre du processus, comme en droit d'auteur alors qu'en Copyright ce n'était pas le cas, pour deux raisons: d'abord c'est l'auteur qui en principe est le donneur de licence et qui prend cette décision; puis l'attribution devient obligatoire. À part dans la première version des licences où elle ne l'était pas (mais tout le monde choisissait de demander l'attribution), en France en particulier cette attribution (paternité) est obligatoire et cela contrairement à d'autres pays. Donc la licence CC a contribué à renforcer la notion d'attribution et de citation. Même si ce n'est pas toujours bien réutilisé, car on voit souvent que la presse au lieu de citer le photographe, crédite les photos par la mention «Flickr sous Creative Commons». En principe on devrait mettre le nom de l'auteur! Mais fondamentalement la notion d'auteur est centrale. D'un autre côté l'auteur ne veut plus dire qu'on a l'autorité sur tout, car on peut reprendre et remixer d'autres œuvres. Se réapproprier du matériel préexistant fait par d'autres, cela a toujours existé et je ne pense pas que ce soit propre aux Creative Commons. Mais c'est quelque chose que le droit rend difficile et essaye de contrôler.

I.C.D.  
A.B.

**Les activités de Creative Commons sont-elles mues par des motivation économiques, politiques, artistiques, créatives, philosophiques ?**

Mélanie  
Dulong  
de Rosnay

Il y a vraiment plusieurs raisons de contribuer à [Creative Commons](http://creativecommons.org/). Les motivations peuvent être économiques pour ceux qui veulent se donner plus de visibilité, ou qui utilisent la licence Non Commerciale (N.d.T.) qui permet la réutilisation mais pas la réutilisation commerciale d'une œuvre) pour pouvoir vendre davantage. Elles peuvent être politiques pour être critiques par rapport au régime d'exclusivité du droit d'auteur, philosophiques ou éthiques pour participer à un pool de biens communs; et puis artistiques quand le projet CC incite à considérer la culture comme une accumulation de connaissances dans un processus qui n'est pas fini, qui reprend des créations antérieures qui vont pouvoir resserrir à d'autres dans des formes non imaginées par l'auteur initial.

I.C.D.  
A.B.

**L'activité de Creative Commons est-elle à la recherche ou a-t-elle**

I Can Do Anything Badly<sup>2</sup>

atteint une certaine autonomie par rapport à un mode plus large de production et de distribution des objets et des savoirs en masse ou industriels ?

Mélanie  
Dulong  
de Rosnay

Creative Commons n'est pas du tout indépendant du droit d'auteur car il s'appuie sur le mécanisme du droit d'auteur. Donc juridiquement, [CC](http://creativecommons.org/) ne peut concerner que des œuvres soumises au droit d'auteur et s'appuie sur les mécanismes juridiques pour... ne pas les exercer. C'est une nouvelle modalité d'exploitation du droit d'auteur.

I.C.D.  
A.B.

**Dans quelles mesures les activités de Creative Commons sont-elles liées au fait de faire partie d'un groupe ou d'une communauté ?**

Mélanie  
Dulong  
de Rosnay

Il n'y a pas une communauté mais plusieurs communautés [CC](http://creativecommons.org/), par exemple pour la musique il y avait Musique Libre et c'est devenu Dogmazic, pour l'éducation et pour la recherche, il y a différentes communautés Open Science

[http://deposito.ed.wikiemediia.org/wikipedia/commons/6/65>To\\_deposit\\_or\\_not\\_to\\_deposit,\\_that\\_is\\_the\\_question\\_-\\_journal.pdf](http://deposito.ed.wikiemediia.org/wikipedia/commons/6/65>To_deposit_or_not_to_deposit,_that_is_the_question_-_journal.pdf)

Learning by doing is a shared responsibility

Il y a aussi une communauté des porteurs de projets dans chaque pays, puis nous sommes devenu de proches collègues et avons monté d'autres projets. Nous avions monté par exemple un projet européen Communia plus axé sur le domaine public et au bout de trois ans nous avons monté une association internationale pour diffuser l'idée de la culture libre, des données ouvertes, et du domaine public. Nous menons des actions à Bruxelles, Genève... Et de nombreux membres fondateurs sont des [Creative Commons affiliates](#) dans les pays européens.

I.C.D.  
A.B.

**Quelles sont les stratégies que vous utilisez pour rendre ce savoir disponible ?**

Mélanie  
Dulong  
de Rosnay

Dans le milieu universitaire français, peu de gens s'intéressent à [Creative Commons](#). Dans le droit c'est assez marginal, il y a deux équipes, celle de CC France au [CERSA](#) et une équipe à Versailles, pour les juristes. Après, il y a des économistes qui travaillent sur les communs, avec un projet [ANR](#) autour de Benjamin Coriat. Les CC sont un très bon objet de recherche mais cela reste assez restreint. Sinon, nous avons une institutionnalisation avec le

[http://cdn.shopify.com/s/files/1/0205/6362/products/sticker-green-ba-500\\_1024-x1024.jp-g?v=1362511000](#)

partenariat avec la [SACEM](#). Il y a dix ans, nous n'aurions jamais pensé que cela soit possible, c'était en contradiction complète avec le courant dominant.

[http://cdn.shopify.com/s/files/1/0205/6362/products/sticker-green-ba-500\\_1024-x1024.jp-g?v=1362511000](http://cdn.shopify.com/s/files/1/0205/6362/products/sticker-green-ba-500_1024-x1024.jp-g?v=1362511000)

I.C.D.  
A.B.

**Quelle est votre stratégie pour être en mesure de pouvoir faire durer votre activité sur le long terme, d'un point de vue économique ?**

Mélanie  
Dulong  
de Rosnay

Ma stratégie personnelle à long terme, est que je suis devenue chargée de recherche au CNRS et je travaille sur les communs en

général, donc comme cela je suis rémunérée pour travailler sur ce sujet. S'occuper de CC n'est pas vraiment une activité de recherche, cela relève davantage du militantisme et aussi il faut s'occuper de la hotline, répondre aux utilisateurs... Notre projet ne reçoit aucun don et nous n'avons pas de financement ni de locaux. Soit nous avons un emploi, soit nous sommes chercheurs ou fonctionnaires au CNRS. Il y a simplement un autocollant

CC sur le bureau de Danièle Bourcier ([responsable scientifique pour CC France](#)) qui est universitaire, c'est tout. Donc nous sommes là pour donner de l'information juridique, nous mettons quelques projets

[http://cdn.shopify.com/s/files/1/0205/6362/products/sticker-green-ba-500\\_1024-x1024.jp-g?v=1362511000](http://cdn.shopify.com/s/files/1/0205/6362/products/sticker-green-ba-500_1024-x1024.jp-g?v=1362511000)

[http://cdn.shopify.com/s/files/1/0205/6362/products/sticker-green-ba-500\\_1024-x1024.jp-g?v=1362511000](http://cdn.shopify.com/s/files/1/0205/6362/products/sticker-green-ba-500_1024-x1024.jp-g?v=1362511000)

en place, mais de façon limitée. Tout repose sur le bénévolat et cela contrairement à d'autres pays qui ont créé des postes ou des fondations pour soutenir les *affiliates* (Pays-Bas, Corée du Sud...).

I.C.D.  
A.B.

**Quels obstacles rencontrez-vous dans vos activités?**  
**Rencontrez-vous des entreprises, des institutions ou des auteurs qui se sentent menacés par vos activités ?**  
**Selon-vous, pourquoi ?**

Mélanie  
Dulong  
de Rosnay

**Les obstacles sont l'absence de financement, l'absence de pérennité, l'impossibilité d'embaucher quelqu'un. Nous rencontrions beaucoup d'incompréhension au début, notamment au CSPLA (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique), c'était assez dur. Maintenant nous sommes considérés dans le paysage institutionnel comme une autre manière d'exercer ses droits. J'ai dit que CC est nouveau mais en fait ce ne l'est pas, tout le monde a fait ça avant nous. Le droit d'auteur est une parenthèse dans l'histoire de l'humanité et de la création. La norme**

auparavant était d'être dans le domaine public par défaut et de partager, de recopier, d'interpréter de réinterpréter, de modifier, de s'approprier. Donc Creative Commons n'est pas original du tout en fait. Peut-être un retour aux sources d'une culture qui ne peut vivre que partagée.

http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr  
shopify.com/s/6362/products/sticker-green  
bg-500\_1024x1024.jpg?v=1362511000



